

Strasbourg, le 24 MARS 2026

**DGA Ressources**  
**Direction des Ressources Humaines**  
Pôle Dialogue Social et Conditions de Travail  
Service Dialogue Social

Dossier suivi par :

Tél. :

Mél. :

Monsieur Christophe ODERMATT  
Secrétaire Général  
Syndicat Force Ouvrière des Personnels de la  
CeA  
Hôtel d'Alsace  
67000 STRASBOURG

Monsieur le Secrétaire Général,

Je fais suite à votre courrier du 31 mars 2025 concernant l'intégration de la langue alsacienne dans la sujétion « langue étrangère ».

Je vous confirme qu'une suite favorable a été donnée à votre demande. L'usage de la langue alsacienne va bien intégrer le bénéfice de l'octroi de la sujétion « langue étrangère ».

La Direction des Ressources Humaines est actuellement en cours d'identification des agents concernés, qui seront ainsi les futurs bénéficiaires de cette mesure.

La mise en paie de cette nouvelle sujétion interviendra dans les prochains mois, dès que l'identification des agents sera complète et que les modalités de gestion seront finalisées.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire Général, à l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président  
Pour le Président et par délégation  
La Directrice Générale Adjointe Ressources

  
Stéphanie TACHON

**Collectivité européenne d'Alsace**

Hôtel d'Alsace  
Place du Quartier Blanc 67964 STRASBOURG Cedex 9

Hôtel d'Alsace  
100 Avenue d'Alsace 68000 COLMAR

03 69 49 39 29 | [www.alsace.eu](http://www.alsace.eu)

La correspondance doit être adressée à M. le Président de la Collectivité européenne d'Alsace.